



COMMUNIQUE DE PRESSE

Projet de reprise des barrages de la Sélune :

Entre imprécisions et risques financiers

Lors de la réunion publique de présentation du projet de reprise des barrages de la Sélune, la société Valorem a présenté son projet ou plutôt, d'entrée de jeu et suivant son président, « *ce que l'on va essayer de proposer ... à travers un partenariat public-privé avec création d'une société d'économie mixte, majoritairement à fonds publics* », rappelant au passage leur « *intervention à la demande de la collectivité en mai 2015* ».

Interrogée publiquement sur ce point, il n'y a pas eu de réponse, sur la ou les collectivités en question pas plus que sur le coût de l'étude et l'origine de son financement.

Passé ce propos, très rapidement le caractère « complet et précis » du projet s'est effrité au fur et à mesure de la présentation, en lien avec l'absence évidente de retour d'expérience de la société en matière de grande hydroélectricité et de complète méconnaissance des contraintes environnementales du contexte particulier de la Sélune :

- Transport des poissons par camions alors que certaines espèces migratrices ne sont pas transportables,
- Ignorance totale que les principales zones de reproduction pour le saumon sont situés sous les 25 km de lac,
- Création d'un ouvrage dans une zone classée de la Sélune où tout nouvel ouvrage ou reconstruction sont interdits...

Outre ces aspects, une autre fragilité du projet réside dans sa conception même et le fait qu'il repose sur deux ouvrages dont l'un appartient à l'Etat et l'autre à EDF. Il n'y a en effet aucune certitude à ce qu'EDF cède la gestion d'un ouvrage dont il est propriétaire. Interrogée lors de la réunion, la société rappelle que « c'est à l'Etat de décider », sans aucune prise en considération des conséquences de la décision de justice de 2010.

Ainsi, il est envisagé de créer une station de transfert d'énergie par pompage, or au regard des contraintes du site celle-ci ne peut être que de faible puissance et donc de rentabilité limitée. Pour mémoire, la puissance de la centrale dépend de la hauteur de la chute d'eau entre les deux bassins et de son débit, sans compter sur la pertinence de ce choix sur le plan technique, suivant que la station serait à vitesse fixe ou variable.

A ce stade du dossier et études préliminaires, l'histoire ne dit pas si l'avis de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a été sollicité sur la faisabilité du projet et sa pertinence à répondre aux contraintes environnementales.

De plus et à part l'hypothétique projet de production énergétique, aucun projet d'accompagnement de développement économique de la vallée et du territoire n'est proposé aux collectivités locales. Plus graves sont les risques liés au partenariat public-privé qui les reportera en partie sur les partenaires. En l'état du dossier et des quelques éléments succincts de réponse apportés en réunion, c'est dans les faits :

- la certitude pour ces collectivités de perdre définitivement les fonds publics mobilisables s'il y avait eu effacement des ouvrages,
- supporter un certain nombre de risques financiers liés à la viabilité et rentabilité du projet ainsi qu'aux condamnations à intervenir si les objectifs de bon état écologique des eaux et de préservation de la biodiversité ne sont pas respectés d'ici 2021, la vidange s'achevant en 2018.

Pour ce qui est des problèmes de sédiments et de pollution des lacs, pour le promoteur : « tout cela c'est bien gentil mais le problème de fond, c'est la gestion agricole... ce n'est pas à Valorem de s'impliquer ». En bref, le message est simple : démerdez-vous !

Il reste enfin à préciser qui, de Valorem, de l'Etat ou des collectivités qui seraient dans le partenariat public-privé, assurera le financement et la réalisation préalable des opérations de vidange, curage, désenvasement, dépollution et éventuelle remise en état des ouvrages.

En l'état du droit, aucun montage financier de ces opérations qui reposerait sur des financements publics et viserait à favoriser un projet privé ne peut être envisagé.

Chacun pourra donc en responsabilité et le moment venu, apprécier la qualification publique de « procès en sorcellerie » pour certaines de ces interrogations et d'« élucubrations » pour les trois procédures contentieuses annoncées.

Contacts :

Jean-Paul Doron - Président Union Régionale des Fédérations de Bretagne - Basse Normandie - Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques / Mouvement « Béréts bleus de l'eau » / collectif « Amis de la Sélune » : 06 85 52 50 11

Claude BUHAN – Président Fédération de la Manche pour la Pêche et la protection du milieu aquatique : 06 40 57 91 81

Le collectif « Les Amis de la Sélune » rassemble les organisations suivantes de la société civile, en France et à l'étranger :

AAPPMA de l'Elorn (Finistère) - AAPPMA de Pont-Croix (Finistère) - AAPPMA de Pontrieux - la Roche Derrien (Côtes-d'Armor) - ANPER TOS - Association Bretonne pour la Pêche à la Mouche - Association Internationale de Défense du Saumon Atlantique - Club des Saumonniers - Comité National de la Pêche Professionnelle en Eau Douce - Eau et Rivières de Bretagne - European Rivers Network - Fédération de la Manche pour la Pêche et les 24 AAPPMA suivantes : La Truite Cherbourgeoise ; La Truite la Scye; La Mouche de Saire ; Les Pêcheurs de la Sinope ; Le Gardon Saint-Sauveurais ; Les Pêcheurs de la Douve ; Le Gardon Chef du Pontais ; La Flottante Carentanaise ; Les Pêcheurs de Lessay ; Les Pêcheurs de Périers (St-Sauveur Lendelin) ; La Gaule Marignaise ; La Truite de l'Anneraie ; Les Pêcheurs à la ligne du Pays Saint-Lois ; Les Pêcheurs de Cerisy-la-Forêt ; Les Pêcheurs de Condé-sur-Vire ; La Gaule Torignaise ; Les Amis de la Vire ; Le Bassin de la Sienne ; Amicale des Pêcheurs à la ligne de l'Avranchin ; La Truite de la Sée ; Le Gardon de Pontorson ; La Truite du Beuvron ; La Ducéenne ; La Gaule Mortainaise - Federation of Irish Salmon and Sea Trout Anglers - Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche - Fédération Nationale pour la Pêche en France - Fondation GoodPlanet - Fonds Humus pour la biodiversité - L'Hydroscope - Ligue pour la Protection des Oiseaux - Manche Nature - Mayenne Nature Environnement - North Atlantic Salmon Fund - SOS Loire Vivante - Sustainable Eel Group - Union Régionale des Fédérations de Bretagne - Basse-Normandie - Pays de la Loire pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique - Vêt'Eau Pêche - WWF-France – France Nature Environnement